

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 28 mars 2023

N/Réf : BdK/LB PV 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Isabelle SENECHAL, Pierre-Alain ROIRON, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Vincent MORETTE, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Pascal BRUN, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Gérard PERRIER, Patrick MICHAUD, Oulématou BA-TALL (suppléante de Mme Alice WANNERROY), Fabrice BOIGARD (suppléant de M. Michel GILLOT)

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, Elisabeth GRELIER, Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Françoise MORIN (ayant donné pouvoir à Patrick MICHAUD) , Gérard HENAULT (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Martine CHAIGNEAU, Valérie JABOT (ayant donné pouvoir à Fabrice BOIGARD), Alain MEDINA (ayant donné pouvoir à Annie LAURENCIN), Bertrand RITOURET, Alice WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle MONTAUT , Directrice du pôle Juridique et Carrière du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Dorothee DANCZURA, Directrice du pôle Santé au Travail du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

2023-016 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Centre de Gestion, donne lecture du rapport suivant :

Les opérations de l'exercice 2022 retracées dans le compte administratif du budget principal du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire se présentent comme suit :

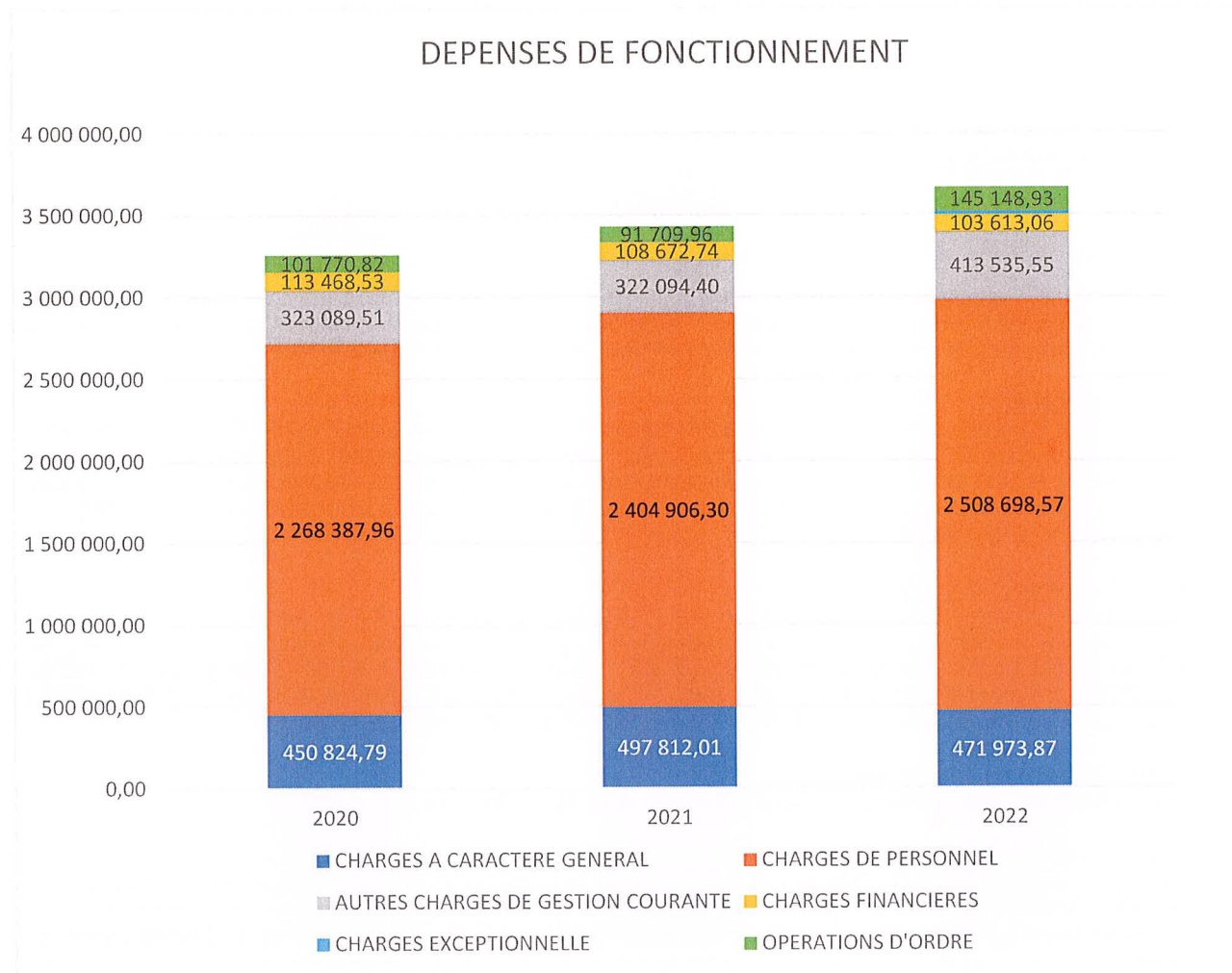
- un excédent de **127 144,30 €** au sein de la section d'investissement,
- un excédent de **307 847,55 €** au sein de la section d'exploitation.

1- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage, pour ses opérations 2022, un excédent de **307 847,55 €** (132 090,03 € en 2021).

1. L'évolution des dépenses de la section

Les dépenses totales de la section s'élevaient à **3 665 392,99 €** dont 3 520 244,06 € de dépenses réelles. Les réalisations des dépenses d'exploitation ont augmenté de 6,9 % par rapport à l'exercice 2021, soit +236 716,05 €.



Les trois principaux chapitres de la section d'exploitation ci-dessous représentent 56,5 % des dépenses budgétées de fonctionnement 2022 et ont connus un taux global de réalisation de 96,7 % par rapport au budget voté (budget primitif + décision modificative + virements de crédits).

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » a été réalisé à hauteur de 66,1 % par rapport au budgeté 2022, pour un montant de **471 973,87 €**, en diminution de 5,2 % par rapport à 2021, soit - 25 838,14 €.

Cette évolution s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Une baisse des coûts liés à l'organisation des concours et examens dont le paiement du solde des dépenses liées au concours 2021/2022 de Rédacteur Territorial : -47 385 € par rapport à l'exercice 2021,
- Une diminution des factures de fluides (eau, électricité, gaz, ...) : -4 534 € (-18,5 % par rapport à 2021),
- Malgré une hausse des frais de déplacements, une évolution à la baisse (-35,1 %) des dépenses de carburants est constatée par rapport à l'exercice précédent,
- Une diminution des frais d'entretien et de réparations du bâtiment du siège effectués par des prestataires extérieurs : -7 200 € (18 455 € réalisés en 2021).

Ce chapitre regroupe également l'ensemble des dépenses telles que la téléphonie, les fournitures de bureau, les formations, les prestations de services, etc. liées à l'exercice des missions du Centre de Gestion.

- Le chapitre 012 « Charges de personnel », représentant environ 63 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget voté 2022. Ce chapitre connaît un taux de réalisation de 96,8 %, pour un montant de **2 508 698,57 €**, en augmentation de 4,3 % par rapport à l'exercice 2021, soit une hausse de 103 790 € environ.

Outre la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les avancements, les reclassements et évolutions de postes, la hausse s'explique principalement par la revalorisation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022, le versement exceptionnel de l'indemnité inflation de 100 € du gouvernement aux agents ayant des revenus inférieurs à 2 000 € nets par mois pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants et représentant un montant total de 2 900 € pour la collectivité, le remplacement du poste d'Attaché Territorial du Pôle Administration Générale, Finances et Paie par un poste d'Attaché Principal, à la suite de la mutation de la Directrice, l'arrivée de la nouvelle Directrice au Pôle Emploi Public et du nouvel agent de catégorie C en charge de l'assurance statutaire ainsi que la prise en charge du fonctionnaire momentanément privé d'emploi (FMPE) de catégorie C sur une année entière.

- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été réalisé à 74,7 % soit un montant de **413 535,55 €**, en augmentation par rapport à 2021 (+91 441,15 €).

Les principales dépenses sont constituées des indemnités des membres du Conseil d'administration et des organismes paritaires ainsi que des dépenses liées aux droits d'utilisation - informatique en nuage (nature 6512).

Par ailleurs, les dépenses liées aux remboursements de décharges syndicales (DAS) et autorisations spéciales d'absence (ASA) ont augmenté par rapport à l'exercice 2021 (+35,3 % soit +90 435,50 €).

Enfin, les autres chapitres de dépenses de fonctionnement sont les suivants :

- Chapitre 66 « charges financières » : le remboursement des intérêts de l'emprunt (dont les Intérêts Courus Non Echus - ICNE) s'est élevé à **103 613,06 €** pour l'année 2022. Le chapitre 66 représente environ 3 % des dépenses totales de fonctionnement réalisées.

- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : **22 423 €** ; chapitre en hausse par rapport aux années antérieures du fait de la mise en place de la procédure d'apurement des rattachements, consistant à régulariser comptablement les produits rattachés à tort ou surévalués sur l'exercice précédent (compte 6718). (Exemple : solde de la convention 2021 FIPHFP rattaché sur l'exercice 2022 mais surestimé pour 21 540 €).

- **145 148,93 €** d'opérations d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements (140 963,93 €) et aux dotations pour provisions pour congés payés suite au transfert des jours de CET d'agents mutés au Centre de Gestion (4 185 €).

REÇU EN PREFECTURE

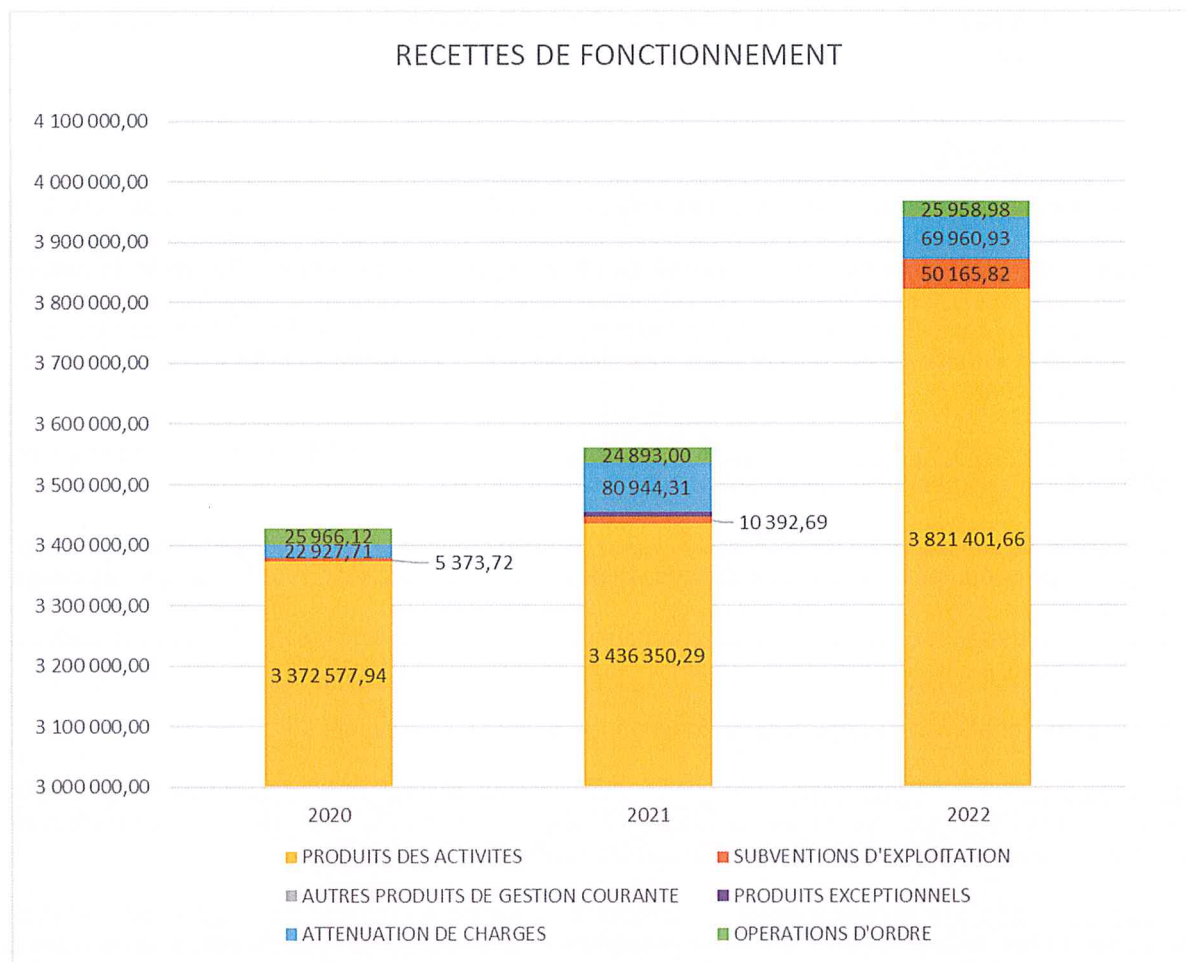
le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20230328-0_2023_016-

2. L'évolution des recettes de la section

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport aux réalisations de l'exercice 2021 et s'établissent en 2022 à **7 047 475,39 €**, dont 3 947 281,56 € de recettes réelles. Le taux de réalisation est supérieur aux prévisions du budget primitif 2022 (+289 615,39 €).



Les principaux postes de recettes de la section sont les suivants :

- Le chapitre 70 « produits des activités » : s'établit à **3 821 401,66 €** en augmentation de 11,2 % par rapport à 2021.

Les principales recettes sont composées des cotisations représentant 62,9 % des réalisations de ce chapitre. Elles sont en légère hausse par rapport à l'exercice 2021 du fait de l'augmentation du point d'indice à partir du 1er juillet 2022 (+5 % soit +114 865 €).

Le produit lié aux concours et examens professionnels subissent une hausse importante par rapport à 2021 (+170 035,19 €) qui s'explique par le remboursement du budget annexe de la Coordination des concours de Rédacteur Territorial - session 2021 et le concours d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique spécialité Trombone - session 2022 (165 717 € - nature 70633). Par ailleurs, le remboursement des coûts de lauréats des examens professionnels aux collectivités non affiliées (36 673,62 € - nature 7085) sont facturés plusieurs années après l'inscription sur les listes d'admission. Ces recettes, comme les dépenses, sont très difficiles à prévoir.

Les recettes des missions facultatives du Centre de Gestion sont constituées, quant à elles, des produits suivants :

- Le produit de l'assurance du risque statutaire est stable (+0,6 %),

- La convention avec la CNRACL, le partenariat avec le FIPHFP, la refacturation aux collectivités des prestations de paies externalisées, de conseils en organisation et d'accompagnement relatif à la prévention s'établissant à un montant global de 154 433 € (+2,8 % par rapport à 2021 soit +33 780 € ; hausse liée à la mise en place de la procédure d'apurement des charges rattachées),
- Les cotisations et autres prestations liées à la médecine préventive (visites périodiques) et la mission d'assistance au recrutement sont en baisse de 8,7 % (-32 390 € de recettes),
- La refacturation du personnel du Service de Remplacement et de Renfort (SRR) mis à disposition des collectivités du département ainsi que le remboursement par le budget annexe de la Coordination du ½ poste de catégorie B pour un montant total de 424 656 € (+96 893 € - facturation du service SRR sur 13 mois en 2022).

- Le chapitre 013 « atténuation de charges » : s'établit à **69 960,93 €**, en diminution d'environ 11 000 € par rapport à 2021. Ces produits sont constitués principalement des remboursements sur rémunération de personnel du Centre de Gestion avec les indemnités journalières.

- Le chapitre 74 « subventions d'exploitation » : s'établit à **50 165,82 €**, en forte augmentation par rapport aux réalisations 2021 (+39 773 €). Ce chapitre retrace la perception du FCTVA en fonctionnement, la contribution des personnels momentanément privés d'emploi (1 agent concerné depuis octobre 2021) et la perception de l'aide du FIPHFP (1 100 €) pour l'acquisition d'un dispositif médical pour un agent porteur de handicap, reversée ensuite à celui-ci.

En plus de ces chapitres de recettes, on trouve également :

- des recettes exceptionnelles (trop versés, procédure d'apurement des charges constatées) pour un montant global de **5 751,80 €**,
- des opérations d'ordre pour un montant de **25 958,98 €** concernant la contrepartie des Intérêts Connus Non Echus 2021 (23 758,98 €) et les amortissements des subventions reçues (2 200 €).

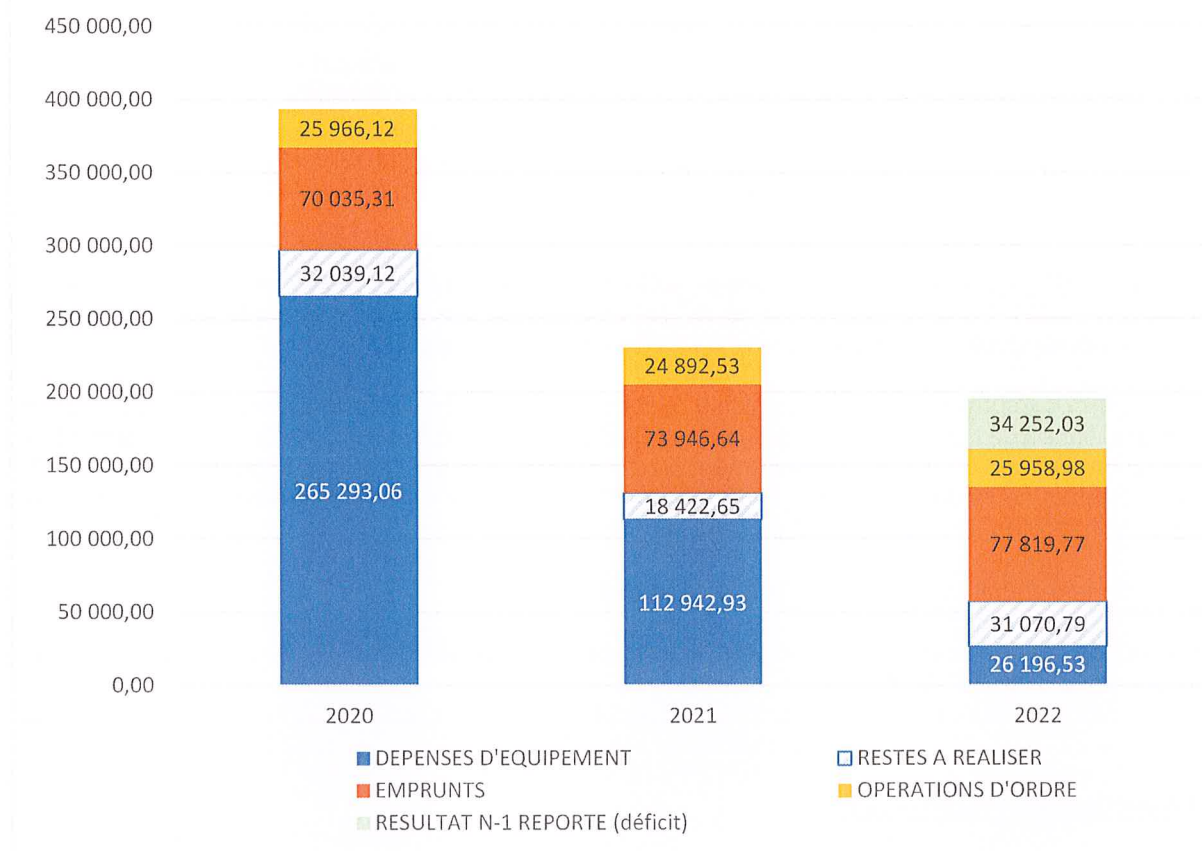
2- La section d'investissement

La section d'investissement génère, pour ses opérations 2022, un excédent de **127 144,30 €**.

1. L'évolution des dépenses de la section

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) se sont élevées en 2022 à **129 975,28 €**, dont 104 016,30 € de dépenses réelles.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



En 2022, les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se sont élevées à **26 196,53 €**, représentant un taux de 0,9 % des crédits votés. Il convient de noter qu'un montant de 31 070,79 € de dépenses engagées mais non réalisées au 31/12/2022, est constaté en restes à réaliser (RAR). En intégrant les RAR, le taux de réalisation est de 2,0 %.

Les principales réalisations ont concerné les dépenses suivantes :

- la poursuite des travaux d'éclairage (leds) d'un bureau du siège et de la salle Mado Robin ainsi que la mise en conformité électrique suivant le rapport du Bureau Veritas et le solde de la mission de Maîtrise d'Œuvre de l'aménagement-paysage du Centre de Gestion : 12 258,44 €,
- l'achat d'un climatiseur pour la salle des serveurs : 4 539,40 €,
- l'achat de divers matériels informatiques : 3 752,34 €,
- la mise en place de nouvelles interfaces Ciril Finances (Chorus) et Paie (Cosoluce) : 2 071,80 €.

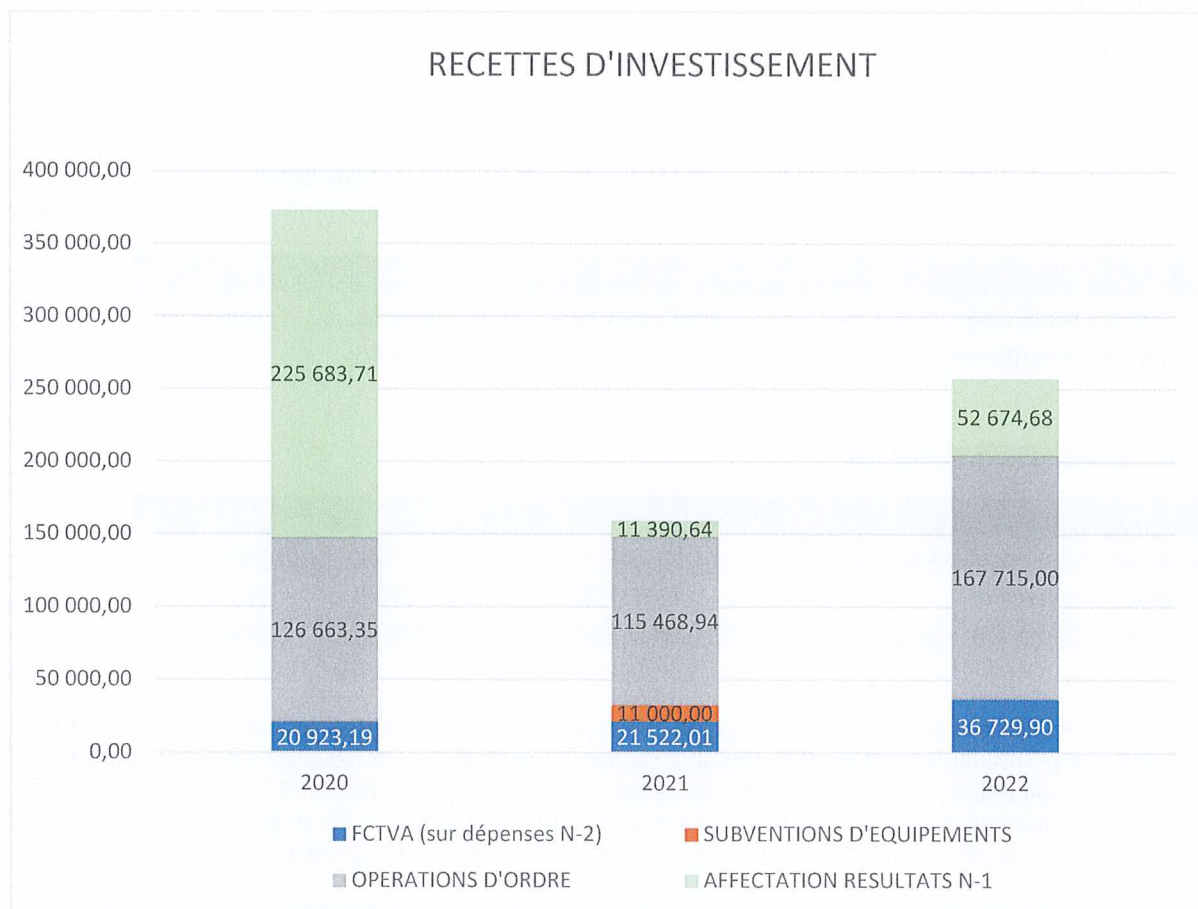
Les restes à réaliser 2022 d'un montant total de 31 070,79 € sont composés principalement des licences évolutions IPBX (18 427,64 €), de nouvelles interfaces et paramétrages Ciril Paie / Finances pour le passage à la norme M57 (7 456,20 € au total) et de l'installation de la borne électrique (3 117 €).

Après les opérations d'équipement, le second poste de dépenses de la section d'investissement est constitué du remboursement du capital de l'emprunt contracté auprès du CACIB pour un montant de **77 819,77 €**.

Enfin, les opérations d'ordres s'établissent à un montant de **25 958,98 €** au total, dont la contrepassation de l'écriture des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) 2021 pour 23 758,98 € et les amortissements des subventions reçues pour 2 200 €.

2. L'évolution des recettes de la section

Les recettes d'investissement s'établissent en 2022 à un montant total de **257 119,58 €** (aucun reste à réaliser).



Outre l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé à hauteur de **52 674,68 €** (*compte 1068*), les recettes se composent des éléments suivants :

- le FCTVA perçu sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020 : **36 729,90 €**,
- les opérations d'ordre pour un montant total de **167 715 €** dont 140 963,93 € d'amortissements, 22 566,07 € de contrepartie des ICNE 2022 et 4 185 € pour la provision du transfert des jours des CET de nouveaux agents mutés au CDG.

Il convient de noter qu'aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé en 2022.

Par ailleurs, le Centre de Gestion a évalué l'opportunité d'un remboursement anticipé de l'emprunt contracté. L'analyse effectuée en 2022 par le cabinet spécialisé (ORFEOR) n'a pas permis d'effectuer de renégociations (conditions de sortie non favorables).

3. Les grands équilibres budgétaires

Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Elle est aussi appelée CAF brute ou autofinancement brut.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette, appelée aussi CAF nette, permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20230328-0_2023_016-

	2020	2021	2022
Epargne de gestion	359 093,93	307 580,20	530 650,56
Epargne brute	245 625,40	198 907,46	427 037,50
Epargne nette	175 590,09	124 960,82	349 217,73

Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (autofinancement brut). C'est un indicateur de désendettement. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2020	2021	2022
Encours au 1er janvier	1 693 894,93	1 623 859,62	1 549 912,98
Ratio de désendettement (en années)	6,90	8,16	3,63

Fonds de roulement et résultat

	2020	2021	2022
Fonds de roulement début exercice	3 070 745,87	3 026 858,62	3 092 657,50
Résultat de l'exercice	-43 887,25	65 798,88	382 317,17
Fonds de roulement fin d'exercice	3 026 858,62	3 092 657,50	3 474 974,67

Le fonds de roulement de début d'exercice N correspond à la somme des excédents passés et est composé des montants inscrits au 002 (résultat de fonctionnement), 001 (résultat d'investissement) et 1068 (résultat capitalisé) de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Au cours de l'exercice budgétaire 2022, comme en 2021, le fonds de roulement n'a pas été utilisé pour financer l'équilibre du budget (résultat de l'exercice 2022 positif).

Au global, on constate donc un résultat excédentaire de 434 991,35 € pour l'ensemble des opérations 2022, toutes sections confondues.

Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2021, on constate au 31 décembre 2022, un résultat de clôture excédentaire de **3 474 974,67 €** (hors restes à réaliser), correspondant au fonds de roulement, détaillé dans le tableau ci-après ; ce résultat excédentaire couvrant le solde déficitaire des RAR de 31 070,79 €.

Cet excédent sera pris en compte après affectation des résultats 2022 et adoption du budget primitif 2023.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président,

Après que Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président, ait quitté la salle afin de ne pas participer au vote,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget principal du Centre de gestion d'Indre-et-Loire tel que résumé par le tableau ci-après.

Le Conseil d'Administration,

Réuni sous la présidence de Madame Isabelle MARECHAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal, dressé par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président,

Vu les précisions apportées en séance par Madame la Payeuse départementale sur le résultat de la section de fonctionnement à prendre en compte,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer par les tableaux annexés au présent document.

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget principal tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération pour l'année 2022.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RESULTAT DE L'EXECUTION						
Résultats cumulés	Affectation des résultats	Opérations		Solde des opérations	Résultats cumulés	
2021	2021	2022		2022	2022	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis Exercice 2022	Titres émis (dont 1068) Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture (2022)	
a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e	
TOTAL BUDGET	3 092 657,50	-52 674,68	3 795 368,27	4 230 360,12	434 991,85	3 474 974,67
Investissement	-34 252,03		129 975,28	257 119,58	127 144,30	92 892,27
Fonctionnement	3 126 909,53	-52 674,68	3 665 392,99	3 973 240,54	307 847,55	3 382 082,40

RESTES A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	31 070,79	0,00	-31 070,79

Fait et délibéré, le 28 mars 2023
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,


Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 11/04/2023
Acte reçu en Préfecture le : 11/04/2023
Acte publié électroniquement le : 12/04/2023
ACTE EXECUTOIRE

